

Paris, le 6 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Efficacité et proximité : Régions de France et CCI France renforcent la coordination de leurs actions au service des entreprises

Régions de France, représentée par Hervé Morin, Président, et François Bonneau, Président délégué, et CCI France, présidée par Pierre Goguet, réunie en Assemblée générale avec l'ensemble des Présidents de CCI, ont signé ce jour un partenariat stratégique sur la formation, l'apprentissage, le développement économique et l'emploi.

Alors que le Gouvernement a décidé de mettre à son agenda politique des réformes profondes, Régions de France et CCI France s'unissent pour rappeler leurs convergences de vue et l'importance d'une action publique économique de proximité au plus près des TPE et des PME, seul gage d'efficacité :

- Les Régions, en tant que garantes de la cohérence éducation-orientation-formation-développement économique-emploi au plus près des acteurs économiques ;
- Les CCI, en tant qu'établissements publics de l'Etat, accompagnateurs des entreprises, de leur création à leur transmission, gestionnaires de nombreuses écoles de formation et de centres de formation en apprentissage.

Dans un cadre partenarial respectueux de leur complémentarité, Régions de France et CCI France font le choix de renforcer la coordination de leurs actions :

- Pour relever les défis des réformes de l'apprentissage et de la formation professionnelle : ces réformes ne réussiront qu'à deux conditions : d'une part, par une véritable transformation de l'orientation confiée aux Régions au plus près des acteurs économiques, notamment des réseaux consulaires, et d'autre part par une véritable péréquation, notamment à l'attention des CFA consulaires, avec des moyens confiés

Contacts :

Contact dossier CCI France : Laure PREVOT : l.prevot@ccifrance.fr – 06 70 18 19 40

Contact presse : Françoise Fraysse : f.fraysse@ccifrance.fr – 01 40 69 37 16

Contact presse Régions de France : Alexandrine SALVI, asalvi@regions-france.org - 06 43 60 37 53

aux Régions à la hauteur des besoins. Les Régions continueront de porter leur position jusqu'au dépôt du projet de loi ;

- Pour renforcer l'accompagnement des entreprises dans la durée en appuyant leur croissance, notamment dans le cadre de la refonte du dispositif de soutien à l'internationalisation des entreprises, telle qu'annoncée par le Premier ministre le 23 février à Roubaix .

Dans le cadre de la démarche Action Publique 2022 menée par le Gouvernement, Régions de France et CCI France rappellent les attentes des acteurs économiques pour clarifier les compétences et supprimer les doublons.

« Les CCI sont des partenaires majeurs des Régions. Après avoir contribué aux schémas régionaux de développement économique (SRDEII), elles leur apportent leur savoir-faire grâce à des conventions signées avec la quasi-totalité des Régions. Nous décidons de passer à la vitesse supérieure et de renforcer nos coopérations sur l'ensemble des sujets : formation, apprentissage, accompagnement des entreprises, intelligence économique, coopération européenne. C'est par les territoires que la transformation du pays se passe » précise Hervé Morin, président de Régions de France. Une vision partagée par Pierre Goguet, président de CCI France, qui souligne « un partenariat gagnant-gagnant, fidèle aux axes de collaboration existants dans les territoires et s'appuyant sur le principe de subsidiarité, c'est-à-dire sur la réalité des expertises des uns et des autres ».

Contacts :

Contact dossier CCI France : Laure PREVOT : l.prevot@ccifrance.fr – 06 70 18 19 40

Contact presse : Françoise Fraysse : f.fraysse@ccifrance.fr – 01 40 69 37 16

Contact presse Régions de France : Alexandrine SALVI, asalvi@regions-france.org - 06 43 60 37 53